

Image not found or type unknown



Fin de location- coupure du gaz

Par **Guy_D**, le **09/10/2015 à 18:59**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Un huissier va intervenir pour établir l'état des lieux de sortie de mon logement.
La maison est équipée d'une chaudière à gaz.
Normalement je dois faire couper le gaz avant de rendre les clés, non? Je n'aurais plus d'assurance sur l'habitation à ce moment.
Mais sans gaz le contrôle du bon fonctionnement de la chaudière ne peut pas être faite...
Alors comment faire?
Cordialement.